

Procès-verbal de création d'une association

En date du *sept avril deux mille vingt six*

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par M : Philippe LABARTHE. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres du conseil d'administration
4. Détermination du montant des cotisations
- 5..Divers

DÉLIBÉRATIONS

1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :

FRATERNITE 46
Siège : 352 rue des prunus 46090 Mercuès

2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

Énumération des noms et prénoms des élus et nombre des suffrages obtenus par chacun d'eux.

M Philippe Labarthe.....Président

M Philippe Auté.....Trésorier

M Serge Bourquard.....Secrétaire

Mme Georgia Barlovatz.....Vice-présidente

M Lassoued, Defois, Souperbie...Administrateurs

4. La cotisation de base est fixée à 10€ par personne. En cas d'adhésion d'une association la cotisation est fixée à 50€.

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à Cahors le 07/04/2026...

Signatures :

Le Président

Le Secrétaire

